

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC



## SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 3 FEVRIER 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE LUNDI 3 FEVRIER 2025, À 20 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e</i>	<i>Absent.e</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>			
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Andréanne Tousignant	Greffière adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

### 1. Ouverture

25-02-026

### 2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

### 3. Approbation des procès-verbaux

25-02-027

#### 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025, Il EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

25-02-028

#### 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2025

Les membres du conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 janvier 2025, Il EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que ledit procès-verbal soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

#### **4.- Information**

##### **4.1 Envoi des comptes de taxes**

Les comptes de taxes de la Ville seront envoyés le 7 février prochain. Les contribuables pourront payer leurs taxes en 4 versements, soit le 10 mars, le 12 mai, le 14 juillet et le 15 septembre 2025.

##### **4.2 Classique PJB Concept K**

Ce tournoi de hockey est organisé par trois Annemontois, Pierre-Luc Joncas, Arnaud Bernier et Kevin Pelletier. Tous les profits sont remis à des organismes de la région. Cette année, c'est 10 300 \$ qui sont remis aux Maisons des Jeunes de Sainte-Anne-des-Monts et Cap-Chat.

##### **4.3 Semaine de prévention du suicide**

Du 2 au 8 février 2025 se tient la 35<sup>e</sup> semaine de prévention du suicide. De nombreux organismes offrent de l'aide pour les personnes en difficulté ou leurs proches. N'hésitez pas à les consulter.

##### **4.4 Semaine des enseignantes et des enseignants**

La semaine des enseignantes et des enseignants se tient aussi cette semaine. Le maire remercie ces gens si précieux qui s'occupent de l'éducation des enfants.

##### **4.5 États-Unis**

En cette période d'incertitude, le maire suggère à la population de se tourner vers l'achat local et de soutenir les artisans. C'est un bon moment pour être solidaire avec les entreprises de la Gaspésie et du Québec. La ville va suivre la situation et agir au besoin.

##### **4.6 Salaire de base garanti**

Un fonctionnaire provincial a présenté à ses collègues de la Conférence administrative régionale (CAR) un projet pour tester l'octroi d'un salaire de base garanti à 39 000 \$ aux résidents de la Haute-Gaspésie. Il y a présentement une pétition en ligne qui circule accusant les élus de manquer de transparence et réclamant des informations sur ce projet. Le maire souligne qu'il est faux de dire qu'il y a eu un manque de transparence de la part des élus de la MRC puisqu'aucun n'élus n'a eu de présentation ou de décision à prendre sur ce projet. Le maire en profite pour informer les gens concernés que la pétition devrait être redirigée vers l'état.

#### **5.- Administration**

25-02-029

##### **5.1 Amendement de la résolution 20-07-160 concernant l'interdiction de faire du camping sur les chemins publics et les places publiques**

CONSIDÉRANT la résolution 20-07-160 désignant le stationnement de l'aréna Robert-Lévesque comme une halte routière VR;

CONSIDÉRANT que les propriétaires des campings de la Ville font état d'un manque à gagner dans leur établissement;

CONSIDÉRANT le non-respect du site par les usagers et l'achalandage excessif;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit amendée la résolution 20-07-160 pour que le stationnement de l'aréna Robert-Lévesque ne soit considéré comme une halte routière VR qu'à l'extérieur de la période d'ouverture des campings, soit du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril.

ADOPTÉE

- 25-02-030            5.2 Amendement de la résolution 22-02-040 concernant les haltes routières désignées
- CONSIDÉRANT la résolution 22-02-040 désignant le stationnement de la halte routière près du Ruisseau-Castor comme une halte routière VR;
- CONSIDÉRANT que les propriétaires des campings de la Ville font état d'un manque à gagner dans leur établissement;
- CONSIDÉRANT le non-respect du site par les usagers et l'achalandage excessif;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit amendée la résolution 22-02-040 pour que le stationnement de la halte routière près du Ruisseau-Castor ne soit considéré comme une halte routière VR qu'à l'extérieur de la période d'ouverture des campings, soit du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril.
- ADOPTÉE
- 25-02-031            5.3 Demande de permis d'occupation pour un ouvrage de protection – Enrochement rivière Sainte-Anne
- CONSIDÉRANT que la Ville est locataire du bail d'accès public sur le domaine hydrique de l'État numéro 9091-433, que ce bail a plus de 25 ans et qu'il venait à échéance le 31 janvier 2025;
- CONSIDÉRANT que ce bail était consenti pour maintenir un terre-plein (enrochement) servant pour des fins municipales;
- CONSIDÉRANT que cet ouvrage situé le long de la rivière Sainte-Anne à proximité du lot 6 378 116 sert à protéger les terres et la route contre l'érosion;
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander un permis d'occupation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) plutôt qu'un nouveau bail;
- CONSIDÉRANT qu'il devra au préalable y avoir une vérification du propriétaire véritable de l'ouvrage en question étant donné sa proximité de la limite de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et des Territoires non organisés de la MRC de la Haute-Gaspésie;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ qu'Andréanne Tousignant soit autorisée à faire les démarches auprès du MELCCFP pour l'obtention de ce permis.
- ADOPTÉE
- 25-02-032            5.4 Dépôt du rapport annuel 2024 sur l'application du règlement de gestion contractuelle
- Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle, préparé par le directeur général, est déposé au dossier de la présente séance.
- 25-02-032            5.5 Autorisation de signature – Cession de rue – Domaine de l'Oiselière
- CONSIDÉRANT que, selon les termes de l'entente intervenue entre Marin Construction inc. et la Ville pour le développement résidentiel du Domaine de l'Oiselière, les rues ainsi que leurs infrastructures doivent être cédées à la Ville une fois les travaux complétés;
- CONSIDÉRANT que les travaux d'installation des infrastructures sont complétés selon les termes de l'entente pour la phase 2B;

CONSIDÉRANT que le lot 6 651 592 correspond l'assiette de rue qui doit être cédée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le conseil autorise le maire à signer l'acte à intervenir avec Marin Construction inc. pour la cession du lot 6 651 592 ainsi que des infrastructures;

Que les frais relatifs à la préparation des documents et leur publicité soient assumés par la Ville.

ADOPTÉE

25-02-033

5.6 Amendement à la résolution 24-12-304 - Approbation du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025

IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la résolution 24-12-304 soit amendée pour remplacer la date de la séance ordinaire du mois d'octobre 2025, initialement prévue le 6 octobre, par la date du 1<sup>er</sup> octobre, en raison des élections.

ADOPTÉE

## 6. Trésorerie

25-02-034

6.1 Approbation des comptes payés et à payer au 31 janvier 2025

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil approuve :

- Les comptes payés, chèques n<sup>os</sup> 41114 à 41144, pour un montant de 222 310,47 \$
- Les comptes à payer, chèques n<sup>os</sup> 41145 à 41219, pour un montant de 281 099,92 \$
- Pour un total de 503 410,39 \$

ADOPTÉE

### Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

\_\_\_\_\_  
Josée Latour, trésorière

25-02-035

6.2 Aides financières de la Ville aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs

CONSIDÉRANT que la Ville possède une Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs et de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MYRIAM BELLEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accorder les aides financières suivantes dans le cadre de la Politique d'aide financière aux organismes communautaires, culturels, sportifs ou de loisirs :

- Accompagnement Jardin Haute-Gaspésie (Nourrir notre monde) : 130 \$
- Centre Louise-Amélie : 450 \$

ADOPTÉE

**7. Urbanisme**

**8. Règlements**

**9. Travaux publics**

25-02-036

9.1 Attestation de réalisation de travaux - Programme d'aide à la voirie locale PAVL 2024-2025 - Volet 8 : Entretien des routes locales

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable a versé une compensation de 83 011 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année 2024-2025;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts informe le ministère des Transports et de la Mobilité durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la ville, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

25-02-037

9.2 Acceptation d'une soumission – Wolseley – Accessoires d'aqueduc

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics a besoin de pièces et accessoires d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées auprès de trois fournisseurs et que la plus basse soumission est celle de Wolseley;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Wolseley au montant de 47 066,25 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

**10. Loisirs**

**11. Incendie**

25-02-038

11.1 Acceptation d'une soumission – Pomerleau les Bateaux – Zodiac PRO 7 2025

CONSIDÉRANT que le zodiac utilisé par le service incendie depuis les 30 dernières années n'est plus fonctionnel et non réparable;

CONSIDÉRANT que l'Association des pompiers Annemontois a confirmé sa participation financière pour l'achat du Zodiac PRO 7 2025 pour la somme de 55 914,25 \$ qui sera versée sur 6 ans à raison de 9 319,04 \$ par année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'accepter la soumission de Pomerleau les Bateaux pour un montant de 122 466,78 \$, taxes incluses pour un bateau Zodiac PRO 7 2025. Cette dépense sera prise au surplus accumulé et/ou à la dépense d'exercice.

ADOPTÉE

**12. Période de questions**

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

25-02-039

**13. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 20 h 26.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES  
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT  
GREFFIÈRE ADJOINTE

/at

\*\*\*\*\*